

# CHECK LIST

*Pour bien céder mes droits d'auteur  
et ne rien oublier !*



Je sais ce que je veux céder, pour quel périmètre et pour quelle durée.



Je sais ce que le cessionnaire veut.



Suis-je le seul auteur de l'œuvre ? Si oui, je le précise dans le contrat.



Si ce n'est pas le cas, j'obtiens les droits des tiers (co-auteur, stagiaire, consultant, salarié, etc.) au préalable.



J'indique si la cession est à titre exclusif ou non exclusif.



Je décris précisément l'œuvre, objet de la cession, si possible en joignant une copie au contrat.



Je précise toutes les mentions obligatoires :

- Les droits cédés : reproduction, représentation, adaptation, traduction.
- Et j'indique : la durée, le territoire et la destination.



Le prix de cession est bien prévu par le contrat. Si ce n'est pas le cas, ai-je bien conscience de ce que je fais ?



L'ensemble des engagements des parties ont bien été mis par écrit.



Même si ça me saoule, je relis une dernière fois toutes les clauses du contrat, pour être sûr de ne rien rater 😊